



MILHAUD

(Département du Gard)

DÉLIBÉRATION
du **CONSEIL MUNICIPAL**
du **06 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le six avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Milhaud, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire, Jean-Luc DESCLOUX,

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ADOPTION DU RAPPORT

Conseillers en exercice	28
Présents	19
Absents	04
Procurations	05
Date de convocation : 30 mars 2018	
Numéro de la délibération : 2018/04/027	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-Luc DESCLOUX ;
Elisabeth METRAZ-BRUNAND ;
Joseph COULLOMB ; Huguette SARTRE ; Denis MERLO ; Cécile MARTINEZ-COULON ; Aurélie FOUCHARD ; André BOLJAT ; Jocelyne BATIGNES ; Michel ANTON ; Dominique FESQUET ; Frédéric ZANONE ; Sandrine CAMPOS ; Zineb HADDOU-OURAHOU ; Elisabeth FESQUET ; Patrick COPPIETERS ; Xavier CAUQUIL ; Laurent RIEUTORD ; Philip SERAPHIMIDES.

AVAIT DONNÉ

PROCURATION : Muriel BURST à Cécile MARTINEZ-COULON ; Jean-Philippe ARNOUX à Joseph COULLOMB ; Franca ROSSANO à Huguette SARTRE ; Nathalie PLYWACZ à Jean-Luc DESCLOUX ; Eric PELLERIN à Philip SERAPHIMIDES.

ÉTAIENT ABSENTS : José GARCIA ; Isabelle DURAND-MARTIN ; Bernard TOURNIER ; Paule SIRVENT-FERNANDEZ.

SÉCRÉTAIRE DE SÉANCE : Frédéric ZANONE.

7 FINANCES LOCALES

7.1.1' DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Débat d'orientations budgétaires permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué
- d'informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires
- de présenter les actions mises en œuvre

Considérant les alinéas 2 et 3 de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 stipulant que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

Considérant qu'en conséquence, il est pris acte du DOB par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant le vote du budget. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal qui prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB ;

Considérant que chaque membre a été destinataire du rapport ci-annexé ;
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITE,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : De prendre acte qu'un débat a eu lieu.

ARTICLE 2 : D'adopter le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 ci-annexé sur la base duquel le débat s'est déroulé.

ARTICLE 3 : De dire que la présente délibération sera transmise à l'appui du rapport au Représentant de l'Etat et au Président de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole.

ARTICLE 4 : De préciser que le rapport et la délibération seront publiés sur le site Internet de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Suivent les signatures pour copie conforme

Le Maire de Milhaud
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « NIMES METROPOLE »



Jean-Luc DESCLOUX

Mairie de Milhaud – 1 rue Pierre Guérin CS 40001 30540 MILHAUD
Tél : 04.66.74.22.88 - Fax : 04.66.74.11.94 – mairie@milhaud.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2018

Application agréée E-legalite.com